

Dépôt des Formulaires Uniques d'Inscription en 1^{ère} commune

Voici les plages horaires pendant lesquelles nous vous recevrons (5'-15'/dossier). Il n'est **pas nécessaire de prendre rendez-vous**. Durant cette période, **l'ordre chronologique** de dépôt des formulaires **n'a aucune incidence** sur la composition du registre d'inscription.

Lundi 29/01/24 08:30 → 12:00 14:00 → 16:00	Lundi 05/02/24 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00	Lundi 12/02/24 08:30 → 10:30 11:30 → 13:30
Mardi 30/01/24 08:30 → 10:30 14:00 → 15:30	Mardi 06/02/24 08:30 → 10:30	Mardi 13/02/24 Congé scolaire
Mercredi 31/01/24 08:30 → 10:30 11:30 → 14:00	Mercredi 07/02/24 08:30 → 10:30	Mercredi 14/02/24 08:30 → 10:30
Jeudi 01/02/24 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00	Jeudi 08/02/24 14:00 → 16:00	Jeudi 15/02/24 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00
Vendredi 02/02/24 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00	Vendredi 09/02/24 11:30 → 13:00	Vendredi 16/02/24 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00

Les formulaires doivent être déposés **en main propre par les parents** ou leur mandataire, y compris pour les enfants prioritaires. Nous vous rappelons que toute situation particulière (autre domicile, regroupement familial, ...) doit être validée par un document officiel. Ne l'oubliez pas lorsque vous venez déposer le formulaire.